

Questions de la session de mars 2016

Dir. N°	Député Députée	Page	Titre
CHA			
14	Fuchs Thomas, Berne (UDC)	4	Publication des résultats électoraux et lenteur bernoise – Des chances que ça s'arrange un jour ?
POM			
1	Reber Fritz, Schangnau (UDC) Sutter Walter, Langnau (UDC) Aebi Markus, Hellsau (UDC)	5	Prise en charge médicale des requérants et requérantes d'asile : assurer la transparence
2	Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC)	6	Situation préoccupante au centre d'enregistrement et de procédure de Thoun
10	Schlup Martin, Schüpfen (UDC)	7	Evénements de la Reithalle
12	Müller Moritz, Bowil (UDC)	8	Réforme de l'exécution des peines et des mesures
15	Zuber Maxime, Moutier (PSA)	9	Recrutement à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois
16	Löffel-Wenger Ruedi, Münchenbuchsee (PEV)	10	Protection contre le tabagisme passif dans les prisons bernoises
24	PS, Schindler Meret, Berne	11	Restructuration de la Section de l'application des peines et mesures et de celle de la probation
26	Rüegsegger Hans Jörg, Riggisberg (UDC) Burkhalter Matthias, Rümligen (PS)	12	Quel avenir pour l'exploitation agricole du Foyer d'éducation de Prêles ?
27	Wüthrich Adrian, Huttwil (PS)	13	Nombre de personnes indûment incarcérées dans le canton de Berne ?



FIN

9	Saxer Hans-Rudolf, Gümligen (PLR)	14	Administration des finances : autorisation de dépenses pour les systèmes informatiques (FIS). Mise en place de nouvelles normes en matière de trafic des paiements et remplacement de l'ordinateur central. Crédit-cadre 2016 – 2018
---	-----------------------------------	----	--

TTE

4	Zuber Maxime, Moutier (PSA)	15	Appels d'offres en allemand pour des travaux exécutés dans le Jura bernois
5	Grimm Christoph, Berthoud (pvl)	16	Réfection de la route cantonale à Berthoud
25	Hofmann Andreas, Berne (PS)	17	Libéralisation du marché de l'électricité : un moratoire profiterait-il au canton de Berne ?

SAP

6	Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC)	18	Financement des foyers
13	Beutler Daniel, Gwatt (UDF)	19	Projets pilotes de légalisation du cannabis
20	Hirschi Irma, Moutier (PSA)	20	Instrumentalisation électorale de l'Hôpital du Jura bernois
23	Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC)	21	EMS Solina : subventions versées indûment

INS

3	Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC)	22	Prosélytisme politique à l'école professionnelle
8	Gasser Peter, Bévillard (PSA)	23	Nombre d'employés administratifs du Département de l'instruction publique
18	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschwanden (UDC)	24	Critères d'autorisation des classes de <i>Basistufe</i> et conséquences financières de ce modèle scolaire
19	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschwanden (UDC) Blank Andreas, Aarberg (UDC) Fuchs Thomas, Berne (UDC)	25	Lehrplan 21 : respect des droits démocratiques
21	Giauque Beat, Ittigen (PLR)	26	Filière d'apprentissage destinée aux réfugiés
22	von Greyerz Nicola, Berne (PS)	27	Du rififi au théâtre

ECO

11	Hügli Daniel, Biel-Bienne (PS)	28	Subventions ou aide sociale ?
----	--------------------------------	----	-------------------------------

JCE

7	Fuchs Thomas, Berne (UDC)	29	Egalité des droits : la Reitschule plus égale que d'autres ?
17	Gsteiger Patrick, Eschert (PEV)	30	Fusion des communes du Grand-Val, quel soutien financier ?

Q 14

Auteur : Fuchs Thomas, Berne (UDC)

Réponse : CHA

Publication des résultats électoraux et lenteur bernoise – Des chances que ça change un jour ?

Malheureusement, on s'est presque habitué à la lenteur bernoise. Il faut du temps pour que le canton de Berne publie les résultats définitifs des scrutins et les journalistes prévoient de rester sur le pied de guerre jusqu'à minuit. Il est particulièrement choquant de constater que pour l'élection du Conseil national et les votations, l'administration ne prend même pas la peine d'additionner au fur et à mesure les résultats des communes qui ont terminé les opérations de dépouillement. Pour suivre l'évolution de la situation, il faut se créer son propre fichier Excel. Dans le canton de Zurich en revanche, on peut tout simplement suivre l'évolution des résultats à l'écran. Zurich a publié sa statistique de panachage quelques jours seulement après le scrutin tandis qu'à Berne, on en cherche encore la trace. Voilà qui ne correspond pas à ma notion du service public !

1. Quand la statistique du panachage sera-t-elle publiée ?
2. Le Conseil-exécutif est-il d'accord de donner dorénavant la priorité à la publication de cette statistique ?
3. Est-il d'accord qu'à l'avenir, les résultats des communes soient additionnés et publiés au fur et à mesure de leur communication ?

Q 1

Auteur : Reber Fritz, Schangnau (UDC)
Sutter Walter, Langnau (UDC)
Aebi Markus, Hellsau (UDC)

Réponse : POM

Prise en charge médicale des requérants et requérantes d'asile : assurer la transparence

Une bonne part des nombreux réfugiés affluant dans notre pays ont besoin d'une prise en charge médicale. N'en déplaie à la tradition humanitaire de notre pays, ces personnes génèrent un coût social élevé. Il faut assurer la transparence sur le coût de la santé des requérants et requérantes d'asile.

1. Est-il vrai que les personnes à qui des médicaments ont été prescrits bénéficient du libre choix du médicament ?
2. Quelle est la part de requérants et requérantes d'asile qui sollicitent une prise en charge médicale ?
3. Quel est le coût total de la prise en charge médicale des requérants et requérantes d'asile et quel est le coût par personne ?

Q 2

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : POM

Situation préoccupante au centre d'enregistrement et de procédure de Thoune

Le centre d'enregistrement et de procédure créé par la Confédération à Thoune a ouvert ses portes il y a deux mois à peine. Or, d'après les autorités thounoises en charge de la sécurité, la police a déjà dû intervenir une trentaine de fois, soit quatre fois par semaine. Cette situation est préoccupante, car ces interventions se font au détriment de la mission première de la police et de la protection de la population bernoise contre la criminalité.

1. Est-il courant que la police doive intervenir tous les deux jours dans un centre de requérants et requérantes d'asile ?
2. Quels délits ont provoqué ces interventions ?
3. Qui supporte le coût de ces interventions ?

Q 10

Auteur : Schlup Martin, Schüpfen (UDC)

Réponse : POM

Evénements de la Reithalle

La police a dû intervenir à la Reithalle le week-end du 5 et 6 mars dernier. Onze policiers ont été blessés.

1. Des contrôles d'identité ont-ils été menés lors de cette intervention et, dans l'affirmative, combien de personnes ont-elles été contrôlées ?
2. Des personnes ont-elles été appréhendées et, dans l'affirmative, combien ?
3. Combien de policiers sont-ils intervenus ?

Q 12

Auteur : Müller Moritz, Bowil (UDC)

Réponse : POM

Réforme de l'exécution des peines et des mesures

Le Conseil-exécutif s'est attelé à une réforme de l'exécution des peines et des mesures, qui aura des effets sur les effectifs de la Direction de la police et des affaires militaires.

1. Comment justifie-t-on la création de quatre postes supplémentaires de responsable de domaine ?
2. N'est-il pas possible de réorganiser ce secteur avec le personnel en place, sans créer de postes supplémentaires ?
3. Le concordat sur l'exécution des peines et ses directives seront-ils à l'avenir mis en œuvre avec plus de zèle encore ?

Q 15

Auteur : Zuber Maxime, Moutier (PSA)

Réponse : POM

Recrutement à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois

M. Christian Brunner, chef de l'OSSM du Jura bernois, prendra sa retraite à fin avril 2016. A ce jour, le nom de son successeur n'est toujours pas connu. Cette incertitude ne manque pas d'inquiéter et des questions se posent quant à la pérennité d'une entité francophone de l'OSSM.

D'autres craintes sont liées aux critères de recrutement de la direction de l'OSSM. Alors que les prestations du Service du sport sont destinées à la population du Jura bernois et centralisées dans les locaux de La Neuveville, il s'avère que les responsables de cet office ont fait savoir à un candidat, dans le cas d'un autre poste vacant, qu'ils ont préféré nommer quelqu'un dont la langue maternelle est le suisse-allemand (car c'était plus facile pour les contacts).

Je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Quand connaîtra-t-on le nom du successeur de M. Brunner ?
2. Cette personne sera-t-elle de langue maternelle française ?
3. Est-il exact que, pour sa filiale francophone, l'OSSM a nommé une candidate alémanique sachant le français mais sans aucune expérience professionnelle et avec moins d'expérience au niveau J+S que d'autres candidats francophones ?

Q 16

Auteur : Löffel-Wenger Ruedi,
Münchenbuchsee (PEV)

Réponse : POM

Protection contre le tabagisme passif dans les prisons bernoises

En février dernier, on a pu lire dans la presse que dans presque toutes les prisons bernoises, les détenus fument. La tabagie est tolérée, pouvait-on lire, parce que cela calme les détenus. On apprenait également que les différents articles proposés au kiosque de la prison sont mis en vente sous condition, sauf les cigarettes. Des cigarettes sont même distribuées gratuitement aux détenus sans ressources.

1. Comment le Conseil-exécutif garantit-il que les dispositions légales concernant la protection contre le tabagisme passif soient également mises en application dans les prisons ? Je pense en particulier aux locaux fermés dans lesquels se tiennent (par obligation) les employés et les détenus ?
2. Pourquoi les cigarettes sont-elles en vente libre dans les kiosques et pas les autres biens de consommation ?
3. Quelles dispositions prend-on pour que cette pratique manifestement très laxiste (distribution gratuite de cigarettes !) n'incite pas les non-fumeurs à commencer à fumer ?

Q 24

Auteur : PS, Schindler Meret, Berne

Réponse : POM

Restructuration de la Section de l'application des peines et mesures et de celle de la probation

A en croire les employés, le gel des postes a été ordonné depuis le début de l'année à la Section de la probation à cause de la restructuration prochaine et surtout du regroupement de la section avec celle de l'application des peines et mesures. Ces opérations devraient être terminées d'ici la fin de l'année. Or, la CSéc n'a reçu aucune information à ce sujet.

1. Qu'est-ce qui est prévu ?
2. Combien de temps va durer cette restructuration et quelle est son ampleur ?
3. La CSéc sera-t-elle saisie du dossier ou celui-ci est-il l'affaire de l'administration exclusivement ?

Q 26

**Auteur : Rügsegger Hans Jörg,
Riggisberg (UDC)
Burkhalter Matthias, Rümligen (PS)**

Réponse : POM

Quel avenir pour l'exploitation agricole du Foyer d'éducation de Prêles ?

La décision prise par le Conseil-exécutif de fermer le Foyer d'éducation de Prêles suscite des questions concernant l'avenir de l'exploitation agricole et de son personnel.

1. Que prévoit-on de faire avec l'exploitation agricole (la vendre, l'affermier) ?
2. Dans quelle mesure le personnel est-il intégré aux réflexions sur l'avenir de l'exploitation ?
3. Le personnel pourra-t-il faire acte de candidature ou présenter une offre ?

Q 27

Auteur : Wüthrich Adrian, Huttwil (PS)

Réponse : POM

Nombre de personnes indûment incarcérées dans le canton de Berne ?

Début mars, la presse a rapporté le cas d'un homme qui est toujours emprisonné alors qu'il a purgé sa peine. La Commission concordataire d'évaluation de la dangerosité des personnes détenues le juge manifestement dangereux. Mais, juridiquement, il n'existe aucune raison de ne pas libérer cet homme. La détermination de la compétence de libérer cette personne suscite des interrogations. D'après des experts de l'application des peines, les personnes incarcérées indûment peuvent demander réparation du tort moral ou des dommages-intérêts.

1. La Section de l'application des peines et mesures ou plus exactement l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement ont-ils émis des directives générales (autrement dit donné des ordres au personnel) concernant l'appréciation des recommandations de la Commission concordataire d'évaluation de la dangerosité des personnes détenues ?
2. Dans l'affirmative, sur quelles bases légales reposent ces directives ?
3. Selon quels critères les dossiers sont-ils soumis à l'examen ou l'approbation du directeur de la police et des affaires militaires ?

Q 9

Auteur : Saxer Hans-Rudolf, Gümligen (PLR) **Réponse :** FIN

Administration des finances : autorisation de dépenses pour les systèmes informatiques (FIS). Mise en place de nouvelles normes en matière de trafic des paiements et remplacement de l'ordinateur central. Crédit-cadre 2016–2018

Le chiffre 5 du rapport explicatif de l'affaire susmentionnée signale que le « remplacement de l'ordinateur central et l'exploitation d'une plateforme uniforme permettront [...] de réduire les coûts ».

Quel est le montant des coûts ainsi économisés chaque année ?

Q 4

Auteur : Zuber Maxime, Moutier (PSA)

Réponse : TTE

Appels d'offres en allemand pour des travaux exécutés dans le Jura bernois

Dans l'interpellation 187-2014 « Appels d'offres dans les deux langues officielles du canton » du 9 septembre 2014, je m'inquiétais des iniquités de nature linguistique observées dans l'attribution de travaux publics. Constatant que les entreprises francophones étaient pénalisées, je souhaitais savoir si cette discrimination avait un lien avec la langue dans laquelle se déroulent les procédures d'appels d'offres.

Même s'il dut constater que zéro pour cent des adjudications intervenues en 2013 dans le canton de Berne furent attribuées aux entreprises du Jura bernois, le Conseil-exécutif m'assura qu'en matière linguistique, les dispositions de l'ordonnance sur les marchés publics sont bel et bien respectées.

Pourtant, à l'occasion de l'assemblée de la section Jura bernois de la Société suisses des entrepreneurs (SSE-JB), le président Falvio Torti a affirmé que « sa surprise été grande lorsqu'il a découvert qu'en ce qui concerne le nouveau Centre d'entretien des ponts et chaussées de Lovresse, piloté par **un bureau d'architecture zurichois**, certaines soumissions de travaux n'ont été **rédigées qu'en allemand** ».

Je prie en conséquence le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Le Bureau zurichois mandaté dispose-t-il des compétences et des connaissances en français pour réaliser et attribuer des travaux dans une région de langue française ?
2. Si les affirmations du président de la SSE-JB sont exactes, comment le Conseil-exécutif explique-t-il cet état de fait ?
3. Les prochains travaux à effectuer dans le Seeland seront-ils attribués, comme le souhaite le président de la SSE-JB, au terme d'un appel d'offres rédigé exclusivement en français ?

Q 5

Auteur : Grimm Christoph, Berthoud (pvl)

Réponse : TTE

Réfection de la route cantonale à Berthoud

En adoptant le 4 juin 2014 à une nette majorité, par 97 voix contre 29 et 9 abstentions, la motion 291-2013, le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif « d'inclure d'autres variantes et ré-flexions dans la planification des mesures d'amélioration des transports dans l'Emmental ». Le point 2 demande en particulier d'aménager partout des arrêts de bus en encoche sur les routes cantonales de la région Berthoud – Hasle.

Le projet a maintenant été réalisé en quatre étapes et le trafic a été sensiblement fluidifié. Mais, à la hauteur de l'école Pestalozzi, on a omis d'aménager un arrêt de bus en encoche en direction de la gare de Berthoud. Or, aux heures de pointe, des bouchons se forment régulièrement à cet endroit, derrière le bus à l'arrêt.

Il y aurait pourtant suffisamment de place pour aménager un arrêt de bus en encoche. Etant donné que l'entrée de l'école se trouve à l'arrière du bâtiment, l'aménagement de l'arrêt demandé ne nuirait pas à la sécurité des enfants.

1. Pourquoi n'a-t-on pas aménagé cet arrêt de bus en encoche, malgré le mandat donné par le Grand Conseil ?
2. L'aménagement de cet arrêt de bus pourrait-il encore améliorer la situation aux heures de pointe ?
3. Combien coûterait-il ?

Q 25

Auteur : Hofmann Andreas, Berne (PS)

Réponse : TTE

Libéralisation du marché de l'électricité : un moratoire profiterait-il au canton de Berne ?

Alpiq et Axpo sont dans une situation difficile car les deux sociétés subissent des pertes avec les centrales hydro-électriques et les centrales nucléaires. BKW est en meilleure position : comme elle vend son électricité aux consommateurs finaux, elle profite du fait que pour la plupart d'entre eux, le marché de l'électricité n'est pas libéralisé. Il est toutefois prévu ces prochaines années que tous les clients de BKW pourront choisir librement leur fournisseur d'électricité. On peut donc prédire que BKW va au-devant des mêmes difficultés que les deux autres sociétés.

1. Que pense le Conseil-exécutif de l'avancée de la libéralisation du marché de l'électricité compte tenu de ces faits ?
2. Est-il disposé à s'y opposer ou du moins à en exiger un moratoire ?

Q 6

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : SAP

Financement des foyers

Le chaos règne depuis des années en ce qui concerne le financement des foyers. Divers systèmes cohabitent ainsi pour le financement de l'hébergement des enfants et des adolescents placés dans un foyer, soit à la demande de leurs parents, soit sur ordre de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Le Conseil-exécutif avait pourtant décidé en 2014 déjà d'harmoniser les systèmes de financement. Une intervention parlementaire, qui n'a pas encore été traitée, le réclame d'ailleurs.

A en croire la presse, le directeur de la santé publique a débloqué 75 000 francs pour un autre projet dont le but est d'introduire un nouveau modèle de financement. Concrètement, les services sociaux des communes d'Ittigen, Muri, Ostermundigen et Münchenbuchsee ainsi que le foyer de la bourgeoisie de Berne (*Bürgerliches Jugendheim*) entendent collaborer plus étroitement pour constituer en quelque sorte un espace social (cf. Infobox).

Les communes souhaitent financer cet espace au moyen d'un budget spécifique qui prévoit l'indemnisation des prestations par région. Au lieu donc d'harmoniser les systèmes de financement, on en crée un supplémentaire.

1. Est-il vrai que le canton est associé au financement de ce projet ?
2. Existe-t-il d'autres projets du même type que le canton soutient financièrement ?
3. Pourquoi le Conseil-exécutif se tire-t-il ainsi une balle dans le pied ?

Q 13

Auteur : Beutler Daniel, Gwatt (UDF)

Réponse : SAP

Projets pilotes de légalisation du cannabis

Des projets pilotes de légalisation du cannabis doivent être menés en ville de Berne. Alors même que le Grand Conseil s'y est récemment opposé.

1. Sachant que la loi fédérale sur les stupéfiants et l'arrêté du Grand Conseil susmentionnés interdisent toujours la consommation de cannabis, que pense le Conseil-exécutif de la licéité de ces projets pilotes ?
2. Est-il au courant que la légalisation du cannabis dans l'Etat du Colorado a donné de mauvais résultats, puisqu'elle a eu pour effet de renforcer le marché noir et d'exposer ainsi les jeunes à des produits plus concentrés en cannabis et à des drogues dures ?
3. Que pense-t-il faire pour que la loi sur les stupéfiants soit respectée sur le territoire du canton de Berne ?

Q 20

Auteur : Hirschi Irma, Moutier (PSA)

Réponse : SAP

Instrumentalisation électorale de l'Hôpital du Jura bernois

HJB SA est une société anonyme dont l'unique actionnaire est le canton de Berne. Député au Grand Conseil, le président du Conseil d'administration est candidat au Conseil-exécutif. Dans le comité de soutien de ce dernier à l'élection au gouvernement, figurent les noms du directeur et du sous-directeur de HJB SA. Dans une société anonyme, ce sont en principe les actionnaires qui nomment la direction. En l'espèce, cette relation se trouve inversée puisque c'est la direction de la SA qui choisit le représentant de l'actionnaire auquel elle est subordonnée. D'où les questions suivantes :

1. Les membres de la direction de la SA propriété du canton, et donc de tous ses citoyens, ne devraient-ils pas observer un devoir de réserve en s'abstenant de soutenir un candidat qui est le supérieur hiérarchique?
2. Ce soutien a-t-il un lien avec le fait que, en infraction à la législation, le Conseil d'administration n'a pas publié le détail des rétributions des membres de la direction de HJB SA ?

Q 23

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : SAP

EMS Solina : subventions versées indûment

L'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) ayant omis depuis 2009 d'élaborer des directives sur le subventionnement, des fonds ont été versés indûment selon la presse à l'EMS Solina de Spiez. L'OPAH doit maintenant réclamer 13,5 millions de francs.

1. Est-il vrai que l'OPAH doit réclamer 13,5 millions de subventions versées indûment à l'EMS Solina ?
2. Quel est le délai de remboursement imparti à l'EMS Solina ?
3. La direction de l'EMS est-elle aussi responsable de la situation ?

Q 3

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : INS

Prosélytisme politique à l'école professionnelle

Le syndicat Syndicom a manifestement la possibilité de recruter des adhérents et de faire de la propagande politique à l'Ecole d'arts appliqués de Berne et à l'Ecole d'arts visuels de Bienne, pendant les cours de connaissances professionnelles. Dans un cas au moins, des représentants du syndicat ont tout récemment fait des déclarations parfaitement erronées et émis des jugements de valeur très tranchés sur les partis politiques. Un syndicaliste a par exemple affirmé que l'UDC voulait introduire la semaine de 50 heures. Après l'intervention d'une élève, il a dû admettre du bout des lèvres que cette accusation était fausse.

1. Les syndicats ont-ils accès à toutes les écoles professionnelles du canton pour y faire du prosélytisme pendant les heures de cours ?
2. Les groupements politiques et économiques (comme l'USAM ou les partis bourgeois) ont-ils tous le même droit ?
3. Que pense le Conseil-exécutif du fait que les syndicats fassent de la propagande et diffusent de fausses informations dans une école professionnelle publique, pendant les heures de cours ?

Q 8

Auteur : Gasser Peter, Bévillard (PSA)

Réponse : INS

Nombre d'employés administratifs du Département de l'instruction publique

Lors d'un récent débat, des chiffres ont été articulés à propos du Département de l'instruction publique. L'intervenant a affirmé qu'il y avait environ 10 000 enseignants dans le canton et 1000 personnes au niveau de l'administration du même département. Il estimait donc que la proportion (1 administratif pour 10 enseignants) était choquante. Ces chiffres sont pour le moins étonnants. Il me semble que la réalité est différente, c'est pour cette raison que je vous remercie de répondre aux questions ci-dessous :

1. Combien d'enseignants équivalents plein temps sont engagés dans le système de formation bernois (de l'école enfantine au tertiaire) ?
2. Combien d'employés administratifs équivalents plein temps sont engagés (= pas les responsables de la conciergerie !) ?

Q 18

Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)

Réponse : INS

Critères d'autorisation des classes de *Basisstufe* et conséquences financières de ce modèle scolaire

Le rapport final portant sur les expériences pédagogiques de *Grundstufe* et de *Basisstufe* aurait dû se traduire par l'abandon du modèle de *Basisstufe*. Le rapport a en effet montré qu'à partir de la 3^e année, les enfants scolarisés dans les classes de *Basisstufe* n'obtiennent pas de meilleurs résultats dans les différents domaines, quand bien même l'enseignement est dispensé par 1,5 EPT d'enseignant ou enseignante. Ce modèle exige en outre des locaux plus grands et sa généralisation coûtera environ 40 millions de francs.

Pendant les débats, le conseiller d'Etat Pulver a toutefois convaincu les membres du Grand Conseil issus des régions rurales en avançant l'argument suivant :

« Le gros avantage de la *Basisstufe*, c'est que les petites communes rurales pourront conserver leurs classes en les réorganisant. » [trad.] (cf. Journal de la session de novembre 2011, p.135)

C'est là à mon avis l'origine de l'article 46, alinéa 3 de la loi sur l'école obligatoire (LEO) :

« Classes

³ Dans les cas où cela s'avère nécessaire pour que les enfants soient scolarisés à proximité de leur domicile, il est possible, à titre exceptionnel, de réunir les élèves de l'école enfantine et les élèves des premières années du degré primaire dans une même classe pour tout ou partie de l'enseignement. »

1. Comment se fait-il que l'article 46, alinéa 3 ne figure plus dans la LEO et que les classes de *Basisstufe* ne sont plus autorisées selon les critères définis par cette disposition ? Depuis quand est-ce le cas ?
2. Est-il vrai qu'il existe actuellement 74 classes de *Basisstufe*, surtout dans les régions urbaines, et que 21 autorisations supplémentaires ont été accordées pour l'année scolaire 2016-2017 ?
3. Quel est le coût pour le canton et pour les communes de ces 15 leçons supplémentaires par semaine nécessitées par une classe de *Basisstufe* ?

Q 19

**Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)**

Blank Andreas, Aarberg (UDC)

Fuchs Thomas, Berne (UDC)

Réponse : INS

***Lehrplan 21* : respect des droits démocratiques**

Les enseignants et les enseignantes critiques à l'égard du *Lehrplan 21* et qui soutiennent l'initiative « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! » sont muselés. Quant aux parents et aux citoyens et citoyennes eux aussi critiques, ils sont discrédités. On ne saurait tolérer que le débat soit ainsi tué dans l'œuf. Pareilles décisions, lourdes de conséquences pour la politique de la formation, doivent être prises dans la transparence, avec le soutien de la population tout entière, et en particulier des enseignants et enseignantes directement concernés.

1. Le Conseil-exécutif sait-il que le syndicat des enseignants et enseignantes zurichois se distancie des décisions prises unilatéralement par le département de l'instruction publique et refuse l'introduction du *Lehrplan 21* ?
2. Sait-il que des enseignants et enseignantes du canton de Berne, qui avancent des arguments objectifs contre le *Lehrplan 21*, sont cités à comparaître devant la direction d'école, voire devant l'inspection scolaire et se retrouvent muselés ?
3. Veillera-t-il à ce que ces enseignants et enseignantes puissent exercer leurs droits démocratiques et cessent d'être discriminés ?

Q 21

Auteur : Giauke Beat, Ittigen (PLR)

Réponse : INS

Filière d'apprentissage destinée aux réfugiés

On apprend dans le *Bund* du 2 mars dernier que le canton de Glaris entend créer une filière d'apprentissage spécialement destinée aux réfugiés. On lit ainsi que « le canton de Glaris souhaite mieux intégrer les jeunes réfugiés et admis à titre provisoire. Le gouvernement glaronnais a pris acte hier des efforts menés pour créer une filière d'apprentissage destinée à ces jeunes. Elle sera mise en place à la rentrée scolaire 2016/2017. Les jeunes pourront suivre une formation d'un an sanctionnée par un certificat de compétence. La formation doit leur ouvrir l'accès à des emplois d'auxiliaire qualifié ou à un apprentissage sanctionné par une attestation fédérale de formation professionnelle » [trad.].

1. Existe-t-il des démarches similaires dans le canton de Berne ?
2. Dans l'affirmative ou la négative, où en sont ces démarches ?
3. Dans l'affirmative, comment se présente le calendrier d'introduction de la filière d'apprentissage destinée aux réfugiés ?

Q 22

Auteur : Von Greyerz Nicola, Berne (PS)

Réponse : INS

Du rififi au théâtre

Alors que la période de subvention 2016-2019 vient de débiter, la nouvelle directrice de l'art dramatique du Konzerttheater Bern (KTB), Madame Stephanie Gräve, a été mise à pied. Depuis la création du KTB, elle est la troisième personne à diriger l'art dramatique.

La mise à pied a été ordonnée par le conseil de fondation, sur proposition de l'intendant du KTB, « pour divergences de fond et divergences sur la stratégie ».

Depuis lors, le conseil de fondation s'est montré très laconique. Ce qui donne libre cours aux rumeurs et suscite l'agitation dans la maison. Dans le contrat de subventionnement du KTB de 2011, on peut lire les phrases suivantes :

« Garantie des prestations

Art. 25 Règlement des conflits

¹ En cas de conflit, les parties s'engagent à négocier dans le but de parvenir à un accord à l'amiable. Elles font si nécessaire appel à des experts ou expertes. » [trad.]

Le contrat en question a été approuvé par toutes les parties contractantes : l'organe de pilotage du projet KTB, le 20 décembre 2010, l'assemblée régionale de la Sous-conférence Culture de la Conférence régionale Berne-Mittelland, le 17 mars 2001, le corps électoral de la Ville de Berne, le 15 mai 2011 et le Conseil-exécutif du canton de Berne, le 15 juin 2011.

En sa qualité de bailleur de subventions, le Conseil-exécutif a tout intérêt à ce que le KTB fonctionne correctement.

1. Le Conseil-exécutif a-t-il été préalablement informé des faits et des circonstances qui ont débouché sur la mise à pied de Madame Gräve ?
2. Qu'en pense-t-il ?
3. Pense-t-il que tout a été entrepris (entretiens, médiation, etc.) de la part de la direction du théâtre et de celle du conseil de fondation pour éviter la mise à pied avec effet immédiat ?

Q 11

Auteur : Hügli Daniel, Biel-Bienne (PS)

Réponse : ECO

Subventions ou aide sociale ?

Si les exploitations agricoles du canton de Berne ne touchaient plus ni paiements directs, ni subventions, on peut se demander quelles en seraient les conséquences.

1. Combien de personnes, parmi les familles d'agriculteurs, rempliraient les conditions donnant droit à la réduction des primes d'assurance-maladie ?
2. Combien de personnes, parmi les familles d'agriculteurs, rempliraient les conditions donnant droit aux prestations de l'aide sociale ?
3. Quel serait le montant total de ces deux types d'aide ?

Q 7

Auteur : Fuchs Thomas, Berne (UDC)

Réponse : JCE

Egalité des droits : la Reitschule plus égale que d'autres ?

Vreni Jöhr va devoir prendre des vacances forcées et fermer son magasin (une boucherie-épicerie familiale existant depuis 17 ans) pendant trois semaines. La préfecture de Berne-Mittelland a en effet ordonné la fermeture car le commerce, installé à Belp, sur le Viehweid, était ouvert le samedi soir et le dimanche. Or, c'est le même préfet (le socialiste Christoph Lerch) qui refuse de fermer la Reitschule, même pour un mois et même après les violences récentes. Il a même déclaré à la BZ qu'il fallait tenir compte des besoins de la Reitschule. On croit rêver !

1. Pourquoi s'en prendre à une PME familiale et fermer dans le même temps les yeux sur ce qui se passe à la Reitschule ?
2. Le Conseil-exécutif ne juge-t-il pas scandaleux le laxisme persistant du préfet Christoph Lerch concernant les gens du voyage, Zaffaraya, la Reitschule et les nomades urbains ?
3. Quelles mesures pénales recommande-t-il de prendre en réponse aux violences perpétrées autour de la Reitschule ?

Q 17

Auteur : Gsteiger Patrick, Eschert (PEV)

Réponse : JCE

Fusion des communes du Grand-Val, quel soutien financier ?

Les citoyennes et citoyens des cinq communes du Grand-Val sont appelés à se prononcer le 3 avril 2016 sur une initiative communale qui demande qu'un contrat de fusion leur soit soumis dans le délai de 12 mois (initiative pour relancer le projet de fusion). La nouvelle commune compterait ainsi environ 1 800 habitants.

Le canton de Berne, qui dispose d'une loi sur l'encouragement des fusions de communes, apporte des aides financières, des conseils et un soutien administratif.

1. Quel est le montant qui pourrait être octroyé aux cinq communes à titre de prestations complémentaires (selon la LPFC) pour les travaux de préparation d'un contrat de fusion ?
2. Si la fusion devenait effective, quelle est la somme qui serait attribuée à la nouvelle commune à titre d'aide financière (selon la LFCo)?
3. Une compensation supplémentaire (selon la LPFC) serait-elle attribuée à la nouvelle commune si celle-ci devait subir des pertes financières sur la dotation minimale (péréquation financière)?